



Commune de Saint-Robert

Convocation du 31 mars 2025

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit avril, à 19 heures et quinze minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M. Olivier DESMAISON et Mme Sylvie FOUQUET.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Stéphanie COLAS donne pouvoir au Maire.

ABSENT(S) NON EXCUSÉ(S) : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la séance du 04 avril 2025 ;
- Travaux de menuiseries de Monsieur Robert : Délibération ;
- Travaux de voirie : Délibération ;
- Travaux église – subvention : Délibération ;
- Imputation 623 Fêtes et Cérémonies : Délibération ;
- Questions diverses

1. Approbation du PV de la séance du 04 avril 2025

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité,
DÉCIDE de valider le PV de la séance du 04 avril 2025.



Commune de Saint-Robert

2. TRAVAUX DE MENUISERIES DE MONSIEUR ROBERT : Délibération 2025_17

Suite à l'ouverture prochaine du restaurant MONSIEUR ROBERT, les gérants souhaitent réaliser des travaux de menuiseries et demandent que la commune participe. Cela concerne les poses de fenêtres et de portes en bois.

Le Maire a retenu l'entreprise JMF MENUISERIE pour réaliser ces travaux.

L'entreprise JMF MENUISERIE propose un devis :

- DEVIS : 20 577.92€ HT et 24 693.50€ TTC

Demande de subvention auprès de la DETR : aide de 40%

Reste à charge à la commune : 16 462.33€ TTC

3. TRAVAUX DE VOIRIE : BERNARDOUX : Délibération 2025_18

Suite aux différents trous et décalage de route dans le secteur des Bernardoux, la mairie sollicite l'entreprise FREYSSINET LALIGAND BTP pour réparer la route avant qu'il y ai un effondrement partiel de la route.

Pour cela, l'entreprise propose un devis D25-116 d'un montant de 5 048.90€ HT et

6 058.68€ en TTC.

Demande de subvention auprès du Département : 40% 2 019.56€

Reste à la commune : 4 039.12€ TTC

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

Décide à l'unanimité d'approuver le devis pour les travaux de voirie sur le secteur Bernardoux.

4. TRAVAUX DE L'ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION : Délibération 2025_19

Dans la continuité de restaurer l'église, la commune sollicite des demandes de subvention auprès : du département, de la DETR,

Pour cela, le Maire propose les devis pour réaliser les différents travaux nécessaires à la restauration de l'église :

- le nettoyage de l'église par une entreprise habilitée ONET

DEVIS n° TE-TS-A1902 25 02 57125656 : **8 907.80€ HT**



Commune de Saint-Robert

- la remise en état des portes d'entrée de l'église avec l'entreprise
MENUISERIE MAZY :

DEVIS n°24036043 : **8 703€ HT**

- la remise en état du tableau électrique par l'entreprise **PLOMB ELEC SYSTEME**

DEVIS n°DV0002965 : **3 430.48€ HT**

- la révision de la toiture par l'entreprise **JEAN-LUC DUPUY&FILS**

DEVIS n°569 : **10 500€ HT**

- la pose de cadres et grillages en haut du clocher par l'entreprise **SARL CASSAGNE**

DEVIS n°915 : **12 400€ HT**

- la mise en place d'alarme incendie, pour être aux normes, avec l'entreprise **CHRONOFEU**

DEVIS n°25007009 : **939.59€ HT**

Total des travaux : 44 880.87€ HT et 53 514€ en TTC

Demande de subvention auprès de la DRAC : 30% : 13 464.26€

Demande de subvention auprès du Département : 10% : 4 488€

Demande de subvention auprès du FST : 10 040€

Reste à charge de la Commune : 16 888.61€ en TTC

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

Décide à l'unanimité d'approuver les demandes de subventions pour les travaux de l'église.

5. IMPUTATION 623 FÊTES ET CÉRÉMONIES : Délibération 2025_20

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article D.167 – 19,

Vu la demande du Comptable du SGC,



Commune de Saint-Robert

Il est désormais demandé aux Collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « Fêtes et Cérémonies ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 623 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ;
- Les fleurs, bouquets, gravure, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, naissances, décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux...) ;
- Les frais d'annonce, de publicité et parutions liées aux manifestations ;
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents et cas échéant de personnalité extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou valoriser les actions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'approuver les charges ci-dessus au compte 623 ;

De CONSIDERER l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.



Commune de Saint-Robert

6. Questions diverses

- ✓ Madame Sylvie HAMPIKIAN, demande au conseil que faire du panneau « Yssandonnais » : faut-il le laisser ou l'enlever ? ;
- ✓ Madame Laetitia MAURI, informe les membres du conseil de modifier l'emplacement du panneau « MG ARDILLIEZ » qui se trouve à l'entrée du village suite à la remontée d'avis négatifs de personnes. D'en parler avec les ABF pour voir ce qu'il est possible de faire ;
- ✓ Monsieur le Maire, informe aux membres du Conseil : concernant le projet des vidéosurveillances qui vont être installées sur la commune.

Le Conseil Municipal s'est terminé à 20h30.

Le Maire Claude ACHARD 	Secrétaire de séance Laetitia MAURI 
--	--

